

A ceux qui sont soumis aux épreuves orales, nous n'avons qu'un conseil à donner : celui de parler avec confiance et sans hésitation ; l'hésitation est toujours d'un mauvais effet, soit pour le candidat qui se trouble, soit pour l'examinateur, qui augure mal du patient.

Pour répondre d'une manière satisfaisante aux examens par écrit, il faut s'habituer de bonne heure à bien comprendre les questions, et à y répondre clairement et succinctement; il faut bien se garder des digressions inutiles. Il n'est pas moins nécessaire de donner une grande attention à la signification des mots de chaque langue (grec, latin, anglais ou français), et de distinguer la signification *propre* de la signification *figurée* ou dérivée : dans ce but écrire ses réponses, chaque fois que l'occasion s'en présente, pour en contrôler l'exactitude, et pour examiner la valeur des mots et des expressions.

Appliquons ces principes à un sujet particulier d'un programme quelconque, le français. (1)

Le but de l'examen est de s'assurer d'abord si le candidat a étudié la grammaire, qui est le fondement de la langue, et ensuite s'il connaît la valeur des mots et la force des expressions, s'il comprend les idiotismes les plus originaires du français, etc.

*L'étude*, et non pas la *simple lecture* d'un auteur classique, aide fortement au travail nécessaire pour acquérir ces connaissances. Mais, pour étudier avec profit un auteur classique, il faut avoir certaines notions historiques, géographiques, littéraires, que tout homme instruit doit posséder. On peut exiger des candidats aux examens des preuves de ces connaissances, soit en les interrogeant sur chacune de ces matières séparément.

---

(1) Conseils aux aspirants à l'étude de la médecine, tirés du Journal de l'Instruction publique, du 1er mars 1884.